

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Article L6353-1 du Code du Travail

Apave Sudeurope SAS certifie que :

Nom : *BOUSSEAU*

Prénom : *Henri*

Mail :

A suivi la formation :

PR/B050

Amiante : cumul de fonction - Sous-section 4 (SS4) - Formation préalable

La nature de cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues par les articles L6313-1 et 6314-1 du Code du Travail : pré-formation et préparation à la vie professionnelle, adaptation et développement des compétences, promotion professionnelle, prévention, conversion, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances, formation continue relative à la radioprotection des personnes (article L1333-11 du Code de la Santé Publique), actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience.

Cette formation vise à développer les capacités correspondantes aux objectifs opérationnels suivants :

définir des procédures adaptées aux interventions,

évaluer les risques, établir des modes opératoires, les appliquer et les faire appliquer.

L'évaluation des acquis s'effectue à l'appui notamment de la correction, validée par le formateur, des exercices, des mises en application, des questionnaires, des contrôles des connaissances...

d'une durée totale théorique de : *20* heure(s) du *27/02* au *03/03/2017*

(* Ce stage a fait l'objet d'une évaluation des acquis des connaissances suite à partie théorique : OUI NON

Les capacités sont : ACQUISES ~~PARTIELLEMENT ACQUISES~~ ~~NON ACQUISES~~

Observations :

Signature du formateur

d'une durée totale pratique de : *15* heure(s) du *27/02* au *03/03/17*

(* Ce stage a fait l'objet d'une évaluation des acquis des savoir-faire suite à partie pratique : OUI NON

Les capacités sont : ACQUISES ~~PARTIELLEMENT ACQUISES~~ ~~NON ACQUISES~~

Observations :

Signature du formateur

d'une durée totale examen de : _____ heure(s) du _____ au _____

(* Ce stage a fait l'objet d'un test ou examen final : OUI NON

Les capacités sont : ACQUISES ~~PARTIELLEMENT ACQUISES~~ ~~NON ACQUISES~~

Observations :

Signature du testeur/examineur

(* rayer les mentions inutiles.

Nota : cette attestation ne peut valoir d'avis d'aptitude, de titre d'habilitation, de certificats, de diplôme. Cette attestation permet de renseigner le passeport orientation-formation (art. L6315-2 du Code du Travail). Il est fortement recommandé de maintenir ses compétences à jour en se formant tout au long de la vie. Il ne sera remis aucun duplicata.